Image not found or type unknown

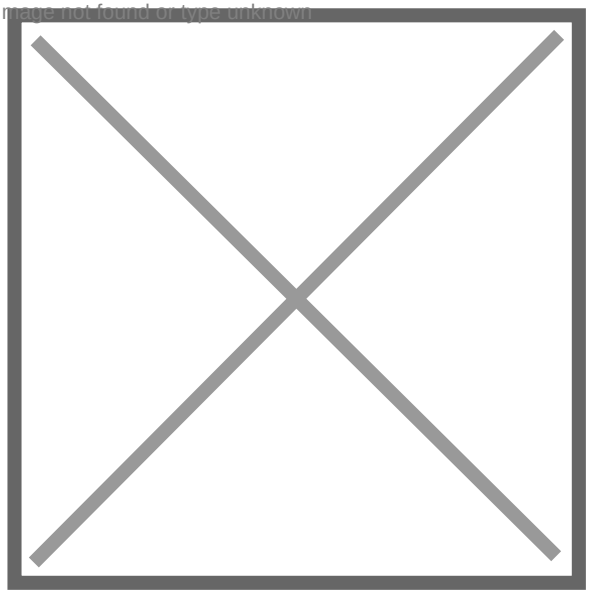

Succesion très litigieuse

Par **yalla**, le **21/02/2015** à **14:21**

Bonjour
La succession de mon père dure depuis 10 ans.
Nous sommes 2 enfants d'un premier mariage(ma sœur et moi, notre mère est décédée. Ils avaient un patrimoine. Il s'est remarié avec une femme n'ayant rien mais il a vendu des biens nous appartenant pour les réinjecter dans la communauté sans faire le nécessaire pour avoir des traces.
Du coup, nos récompenses sont injustement calculées sur la valeur de l'époque sans réévaluation.
Sa 2ème épouse en a bien profité et l'a manipulé. Mon père lui a donné l'usufruit.
Son fils s'occupe maintenant de tout, gestion des biens, y compris de la succession. Elle a 92 ans et a quitté leur domicile pour la maison de retraite depuis 2 ans. La maison reste inoccupée et nous n'avons jamais l'autorisation d'y aller ne serait-ce que pour récupérer photos etc. Par contre son fils y vient régulièrement et a même fouillé dans les papiers pour trouver de très anciennes factures soi-disant payées par la communauté et qu'il demande de récupérer sur nos maigres récompenses.
La succession dure depuis .
J'aimerai savoir au décès de cette personne, quels son les droits de son fils? Sera t-il aussi crédible que nous les enfants naturels?
Merçi
cordialement

Par **aguesseau**, le **21/02/2015** à **16:26**

bjr,

de son vivant, une personne peut faire ce qu'elle veut de son patrimoine, donc votre père pouvait vendre ses biens propres et dilapider l'argent.
comme la seconde épouse de votre père a l'usufruit des biens de votre père et donc sans doute de la maison, elle en a l'usage et peut louer le bien.
donc vous n'avez pas à avoir accès à ce bien mais le fils peut accéder à ce bien si sa mère lui a donné son accord.
le fils héritera des biens de sa mère, et vous récupérerez la pleine propriété des biens dont vous n'avez à ce jour que la nue propriété.
cette situation est le résultat de la volonté de votre père.
si la succession n'est pas réglée c'est que les héritiers de votre père ne sont pas d'accord et seul un juge peut régler ce litige et non un notaire.
si aucun héritier ne bouge, la succession peut durer encore 10 ans.
cdt
cdt

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés